

**CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE
SISE RUE DU STADE - 89330 SAINT MARTIN D'ORDON**

Entre la **COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON**, représentée par son maire

ET M. ou/et Mme Tél :

ADRESSE de l'organisateur

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1) LOCAUX

Salle polyvalente

2) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeuble et meubles ; reconnaît qu'il est mis à sa disposition de la vaisselle (pour 100 convives); reconnaît avoir visité les locaux et les issues de secours.

3) PERIODE D'OCCUPATION DES LOCAUX

Du au inclus.

4) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

6) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à remplacer ou rembourser les pièces manquantes.

7) MATERIEL

L'organisateur veille à ne pas toucher aux boutons de commande du réfrigérateur, à ne pas le débrancher. Les chaises doivent être correctement rangées sur le portant. Seules 9 chaises seront adossées aux tables ou au mur.

8) PIECES A FOURNIR

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE TROIS MOIS
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- 1 CHEQUE POUR LA LOCATION à l'ordre du **Trésor Public**
- 3 CHEQUES / CAUTION : 500 € / MENAGE 150 € / TRI SELECTIF 100 € à l'ordre du **Trésor Public**

9) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement du prix principal de la location soit :

	Du 1 ^{er} novembre au 30 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Habitants de la commune		
Location week-end	230 €	200 €
Location Journée	115 €	100 €
Location demi-journée	60 €	50 €
Mercredi après-midi	45 €	30 €
Habitants extérieurs à la commune		
Location week-end	330 €	300 €
Location la journée	165 €	150 €
Location demi-journée	85 €	75 €
Associations extérieures/ Entreprises		
Location la journée	130 €	100 €
Location forfaitaire	300 €	250 €

Les règlements sont encaissés à la signature de la convention et avant la date de la location de la salle. Tous les paiements sont à remettre à la régisseuse Mme Damien ou au suppléant M. Claudet.

10) TRI DES DECHETS

L'organisateur s'engage à mettre en pratique le tri de ses déchets.

Dans les sacs jaunes tout ce qui est recyclable (boîtes de conserve ; capsules et dosettes à café ; barquettes en métal ; vaporisateurs ; couvercles et bouchons en métal ; plaquettes de médicament vides ; sachets d'emballage ; pots de produits laitiers ; tubes de produit d'hygiène et de cosmétiques ; cellophane : films plastiques ; bidons en plastique alimentaires ou d'entretien, papiers, journaux ; cartonnets et cartons mis à plat) et dans les sacs noirs tout le reste. Les sacs jaunes et noirs seront déposés dans les poubelles adéquates près des vestiaires du rugby ou soit emmenées par l'organisateur. Les bouteilles de verres seront mises dans le container prévu devant la salle des fêtes

11) MENAGE DE LA SALLE

L'organisateur doit apporter les produits de nettoyage et le matériel adéquat pour laver le sol et pour les meubles de cuisine. Outre le sol, il doit s'assurer de la propreté des : tables, chaises, intérieur des appareils électroménagers (four, lave-vaisselle, réfrigérateur, micro-onde, cafetière..) dont il s'est servi.

12) SUPPLEMENT

En cas de non respect du tri et du ménage, une participation financière sera demandée :

- Ménage 150 €
- Tri sélectif 100 €

Fait à SAINT MARTIN D'ORDON
Le Maire, Isabelle CLAUDET

Le
L'organisateur responsable